

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	40 (1895)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	Rôle de la cavalerie suisse d'après l'ordonnance du 31 août 1894
<b>Autor:</b>	Diesbach, Georges de
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-337231">https://doi.org/10.5169/seals-337231</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

reprit alors sa marche, précédée et suivie de sa cavalerie. A Agaune, elle rallia le détachement qui y avait été cantonné ; puis, continuant son chemin, sans être inquiétée, à travers le pays des Nantuates, elle se rendit en deux journées de marche à Genève et de là en Savoie, où elle passa l'hiver.

Le combat d'Octodurum est la plus ancienne lutte pour l'indépendance dont notre patrie ait été authentiquement témoin. A ce titre, il mérite une place d'honneur dans les fastes de notre histoire nationale. Au point de vue militaire, il est un nouvelle exemple de la supériorité du petit nombre discipliné et aguerri, sur la masse désordonnée, même courageuse, intrépide et animée du plus ardent patriotisme.

Lieut.-colonel MURET.

---

## Rôle de la cavalerie suisse d'après l'ordonnance du 31 août 1894.

### INTRODUCTION

Le travail que je présente aux lecteurs de la *Revue militaire suisse* a été fait sous la forme de conférences destinées aux officiers d'un régiment de cavalerie. Si je me suis décidé à publier ce travail dans une revue destinée aux officiers de toutes armes, c'est que je pense que ceux-ci retireront peut-être quelque profit de l'exposition des principes qui régissent l'emploi de la cavalerie en campagne.

Je demande toute l'indulgence de mes lecteurs pour ma prose ; je n'ai absolument pas la prétention de poser des axiomes ; je veux, au contraire, exposer seulement quelques réflexions sur l'emploi de la cavalerie, et les soumettre à l'appréciation de mes camarades.

Les sujets que je traiterai sont les suivants :

- 1<sup>o</sup> Principes généraux de l'emploi de la cavalerie ;
- 2<sup>o</sup> Couverture de la frontière par la cavalerie ;
- 3<sup>o</sup> Exploration devant le front de l'armée ;

- 4<sup>e</sup> Service de sûreté en marche ;
- 5<sup>e</sup> Patrouilles ;
- 6<sup>e</sup> Combat à pied et à cheval de cavalerie contre cavalerie ;
- 7<sup>e</sup> Rôle de la cavalerie en corrélation de combat avec les trois armes ;
- 8<sup>e</sup> Emploi de la cavalerie aux avant-postes.

Fribourg, le 20 février 1895.

Georges DE DIESBACH, lieut.-col.

---

*Principes généraux de l'emploi de la cavalerie.*

Après la guerre de 1866 et l'introduction dans toutes les armées des armes à tir rapide, l'on crut que l'utilité de la cavalerie serait considérablement amoindrie et que le moment était venu de réduire les effectifs d'une arme aussi coûteuse. Cette opinion ne prévalut cependant pas et la campagne de 1870-71 démontra avec évidence que la cavalerie avait encore de beaux jours devant elle, et que si son intervention sur le champ de bataille ne décidait plus de la victoire, les services qu'elle rendait dans l'exploration étaient indispensables au général en chef pour diriger ses armées.

La guerre franco-allemande ne nous fournit pas d'exemples de grandes rencontres de cavalerie d'exploration ; cela tient à ce que les Français ne faisaient aucun usage de leurs escadrons hors du champ de bataille, où là, du moins, ils se sacrifièrent bravement pour venir au secours de leurs camarades des autres armes malheureusement engagés. Il n'en sera plus de même dans une guerre future et nous verrons les masses de cavalerie couvrant les frontières menacées, se porter à la rencontre les unes des autres et ouvrir les hostilités par de grands combats de cavalerie. L'armée dont la cavalerie sera victorieuse et qui aura forcé celle de son adversaire, par plusieurs défaites successives, à lui abandonner le terrain qu'elle occupait et à fuir vers le gros de ses troupes pour y trouver un abri contre ses échecs continuels, cette armée, dis-je, sera presque victorieuse sans avoir livré bataille. Elle aura toute liberté d'action, elle saura où elle veut marcher et ce que fait son adversaire, tandis que celui-ci se trouvera dans la com-

plète ignorance de nos mouvements et de nos intentions. Il ne restera à ce dernier d'autre alternative que de se mettre sur la défensive, et ses tâtonnements, ses marches et contre-marches, suite du manque complet de renseignements, détruiront sa confiance dans ses chefs, ce qui sera une cause importante d'infériorité morale au moment de la bataille.

Pour vous convaincre des services que peut rendre une cavalerie active, lisez la relation du mouvement de l'armée allemande de Metz vers Châlons, puis sur Sedan. Tant qu'on pouvait supposer que l'ennemi se trouvait encore à Châlons, les corps d'armée qui suivaient la cavalerie exécutaient une vraie marche de temps de paix. Les régiments envoyaient en avant de petits détachements pour préparer les cantonnements ; aucune surprise n'était à redouter, donc point de service de sûreté en marche extraordinaire, avec ses détachements sur les flancs, si fatigants pour les troupes à pied ; tout se réduisait à former une avant-garde.

Ces circonstances si favorables provenaient de ce que la cavalerie était poussée au loin en avant et que l'armée pouvait compter d'être avertie à temps des mouvements de l'ennemi.

Quelques écrivains militaires, surtout ceux qui comptent parmi les mécontents, cherchent à dénigrer les services rendus par la cavalerie allemande et lui reprochent de n'avoir pas signalé plus tôt la marche de flanc des Français sur Metz. Naturellement, les critiques découvriront toujours des fautes, mais il ne faut pas remarquer les fautes seulement ; au contraire, nous devons admirer avec quelle promptitude les divisions de cavalerie se portèrent vers le nord et avec quel entrain les patrouilles s'attachèrent au flanc de l'ennemi pour ne plus le quitter. Les renseignements que ces dernières fournirent, permirent d'organiser la marche de l'armée allemande de manière à acculer les Français, d'abord contre la frontière belge, puis ensuite de leur couper tout mouvement, soit en avant, soit en arrière, de les envelopper et de les forcer à déposer les armes.

Que voyons-nous du côté des Français ? Peu ou point de cavalerie pour protéger la marche ; par suite, incertitude sur les intentions de l'ennemi, ordres et contre-ordres continuels ; des marches commencées le matin, qui se prolongeaient tard dans la nuit pour parcourir souvent une distance insignifiante ;

l'incertitude des chefs et les perpétuelles alarmes provoquées par la cavalerie allemande forçant les troupes à bivouaquer par des pluies torrentielles ; les trains ne suivant pas ou se croisant, par conséquent les vivres manquant ; une partie de l'armée surprise à Beaumont, et enfin toute l'armée atteignant Sedan dans un si complet état d'épuisement physique et moral, qu'elle y subit un désastre tel que l'histoire en fournit peu de pareil.

Et d'où provenaient toutes ces incertitudes, tous ces désordres, ces malheurs ?

En grande partie du mauvais emploi de la cavalerie.

Cette cavalerie cependant était brave, car sa conduite héroïque à Mousson et à Sedan prouva qu'elle ne demandait qu'à être conduite à l'ennemi pour faire tout son devoir ; c'est donc au commandant de l'armée qu'incombe la responsabilité de l'inaction de ses escadrons hors du champ de bataille.

Après ce qui vient d'être dit, nous pouvons conclure que le service en campagne, s'il est bien organisé, doit nous fournir des renseignements assez à temps pour nous permettre de concentrer nos troupes et accepter le combat où et quand nous le voulons. (Définition du maréchal Bugeaud.)

Voyons d'abord comment le service de la cavalerie est organisé dans les armées permanentes des pays qui nous entourent, et nous examinerons plus loin les principes qui ont cours chez nous, avec notre cavalerie de milices.

C'est l'Allemagne qui a les plus nombreux escadrons, viennent ensuite la France, l'Autriche et l'Italie.

Dans ces divers pays l'on admet la même répartition de la cavalerie, c'est-à-dire qu'en temps de guerre elle serait partagée en divisions de cavalerie (24 escadrons et 2 à 3 batteries à cheval), et en cavalerie divisionnaire (3 à 4 escadrons).

Les divisions de cavalerie sont attribuées aux différentes armées et placées directement sous les ordres des commandants de ces armées, la cavalerie divisionnaire par contre est attachée aux divisions d'infanterie.

Ces divisions de cavalerie, agissant chacune dans un rayon déterminé, ou bien groupées au nombre de 2 à 3 suivant la tâche à remplir, ont pour but :

1<sup>o</sup> De couvrir la mobilisation en gardant la frontière menacée, ou bien encore, ce qui serait plus efficace, d'envahir le territoire ennemi, de gêner la mobilisation de l'adversaire

d'attaquer sa cavalerie, de la battre et de la refouler sur son armée.

2<sup>o</sup> Pendant que ces événements se passent à la frontière, l'armée, ayant terminé sa mobilisation et sa concentration, se met en marche et organise son mouvement d'après les rapports que lui fournit sa cavalerie. Celle-ci doit faire tous ses efforts pour ne pas perdre le contact avec le gros des forces ennemis et renseigner jour par jour son général en chef de tout ce qu'entreprend l'adversaire.

Si, par exception, les deux armées s'étaient concentrées à une distance telle les unes des autres que les divisions de cavalerie n'aient pas pu se rencontrer, ces dernières se porteraient assez en avant du front à couvrir pour permettre à leur armée de se concentrer sur une de ses ailes.

3<sup>o</sup> Les deux armées s'étant rapprochées à courte distance, l'engagement est imminent ; les divisions de cavalerie dégagent alors le front, se portent sur les flancs et épient une occasion d'agir pendant la bataille.

4<sup>o</sup> Si le combat a été heureux, les divisions de cavalerie, sans perdre un instant, entament la poursuite, ne laissent aucun repos à l'ennemi, ne lui permettent pas de se reformer et peuvent changer sa défaite en déroute.

Quand, par contre, l'adversaire effectue sa retraite en bon ordre, la cavalerie ne doit à aucun prix perdre le contact avec lui.

5<sup>o</sup> Si, au contraire, la bataille a été malheureuse, les divisions de cavalerie feront tous leurs efforts, même au prix de sacrifices, allant, s'il le faut, jusqu'à l'anéantissement presque complet de leurs effectifs, pour mettre un terme à la poursuite et empêcher un désastre.

Pendant ce temps que fait la cavalerie divisionnaire ?

Elle forme l'avant-garde des divisions d'infanterie et peut être employée de deux manières différentes :

1<sup>o</sup> Comme avant-garde de cavalerie indépendante.

2<sup>o</sup> Comme cavalerie éclairant la marche de l'avant-garde de la division d'infanterie.

Dans le premier cas la cavalerie est plus livrée à elle-même que dans le second cas ; elle reçoit du commandant de la division ou de son chef d'état-major une tâche spéciale bien déterminée et gagne assez d'espace en avant pour permettre à la

division, en cas de rencontre inopinée avec l'ennemi, de se masser sur son avant-garde. Le chef de la cavalerie envoie directement ses rapports au commandant de la division, dirige son exploration, suivant les ordres reçus, vers les contrées non parcourues par les divisions de cavalerie et empêche les partis ennemis qui auraient pu se glisser entre celles ci, de venir épier les mouvements de nos colonnes.

Le matin, avant de partir, la cavalerie aura dû mettre à la disposition du commandant de la division un certain nombre de patrouilles d'officiers, puis détacher au moins un peloton qui reste avec l'avant-garde d'infanterie de même qu'une subdivision ou deux comme ordonnances auprès de l'état-major de la division.

C'est surtout au moment où les deux armées se rapprochent et se concentrent pour le combat et quand les divisions de cavalerie ont dégagé le front de l'armée que la cavalerie divisionnaire doit redoubler d'activité. Alors, à elle seule incombera le rôle de reconnaître l'ennemi ; elle devra voir quelles sont les dispositions qu'il prend, jusqu'où s'étend son front et si la division dont elle fait partie n'est pas encadrée, la cavalerie divisionnaire observera et protègera les flancs.

Nous employons notre cavalerie divisionnaire comme avant-garde de cavalerie indépendante, seulement quand elle est assez forte pour résoudre par elle-même la tâche qui lui incombe, c'est-à-dire quand nous pouvons réunir au moins deux escadrons. Il serait inutile d'envoyer un escadron loin en avant pour le voir au bout de peu de temps refoulé sur l'avant-garde ; dans ce cas contentons-nous de faire explorer au loin par des patrouilles et mettons *notre cavalerie à la disposition de l'avant-garde d'infanterie pour en éclairer la marche.*

Cette manière d'agir ne doit pas cependant engager la cavalerie à se coller à l'infanterie ; elle prendra au contraire assez d'espace pour permettre à l'avant-garde, en cas de rencontre avec l'ennemi, de se déployer complètement avant d'être attaquée.

Les rapports seront envoyés au commandant de l'avant-garde.

Que tout officier qui commande une avant-garde de cavalerie indépendante se souvienne bien que sa seule et unique tâche est de protéger directement ou indirectement la marche de la division d'infanterie et de lui donner la certitude qu'elle

n'a pas à craindre une attaque de l'ennemi sans en être prévenue à temps pour pouvoir prendre toutes ses dispositions de combat.

Plus on laisse de liberté à cet officier pour agir suivant son inspiration, plus il doit se persuader qu'il n'est là que pour assurer la sécurité des colonnes qui suivent. Qu'il se garde bien de se laisser entraîner à poursuivre des buts hors de sa sphère d'action, tentants peut-être, mais qui priveraient la division de son concours au moment où elle en aurait le plus besoin. Si on lui laisse de l'indépendance c'est parce que l'on a confiance en son coup d'œil, son instruction tactique, mais pas pour lui fournir la possibilité de disparaître et de faire, par exemple, la conquête d'une colonne de chars à bagages. Ce haut fait serait désagréable pour les officiers qui auraient perdu leurs malles, mais je doute qu'il soit d'une grande utilité pour l'armée à éclairer. Quand, par contre, la cavalerie fait partie de l'avant-garde d'infanterie, les ordres qu'elle reçoit du chef de celle-ci et le contact qu'elle doit maintenir avec lui, excluent toute possibilité d'abus d'initiative; elle sait que toute sa tâche consiste à reconnaître le terrain et à empêcher une surprise.

Enfin, nous pouvons nous demander si, ayant devant le front de l'armée des divisions de cavalerie, il est nécessaire de répartir de la cavalerie aux divisions d'infanterie.

Je crois que nous devons répondre par l'affirmative à cette question.

En effet, une armée marchant à la rencontre de l'ennemi, quand elle en est encore éloignée, s'avance sur plusieurs routes et occupe ainsi un large front. Les divisions de cavalerie n'y seront pas réparties d'une manière uniforme; bien au contraire, elles seront envoyées par groupes plus ou moins forts dans les directions importantes à reconnaître. Disperser toutes ses divisions sur une longue ligne, c'est les faire battre l'une après l'autre par un adversaire plus concentré. Il y aura donc des espaces du front qui ne seront pas explorés, d'où découle la nécessité de doter les divisions d'infanterie d'une cavalerie divisionnaire.

J'ai cité d'une manière tout à fait générale les principes qui régissent l'emploi de la cavalerie des armées permanentes. Examinons maintenant plus en détail comment nous pouvons les appliquer à notre cavalerie de milices.

Comme on sait, notre organisation militaire est dans une période de transformation. Nous avons formé avec les 24 escadrons que nous possédons 4 brigades de 6 escadrons attachées à nos 4 corps d'armée. De nos 12 compagnies de guides, 8 forment la cavalerie divisionnaire et les 4 autres sont attachées à l'état-major de l'armée.

On voit que nous sommes très pauvrement dotés en cavalerie. Les effectifs en troupes montées de notre corps d'armée n'égalent pas même la force de la cavalerie divisionnaire dont dispose la même unité allemande. Notre général en chef n'a point de division de cavalerie indépendante pour l'exploration stratégique devant le front et les ailes de l'armée. Ce sera aux corps d'armée à y pourvoir. Nous cherchons à nous consoler de cette circonstance défavorable, en nous disant que notre terrain est peu propice aux mouvements des grands corps de cavalerie. Mais vouloir se persuader qu'un ennemi ayant envahi notre pays et disposant d'une forte cavalerie n'en trouvera pas l'emploi, c'est se tromper soi-même et s'exposer à de désagréables désillusions. Nous devons au contraire envisager les choses froidement et bien nous représenter que nous ressentirons vivement l'absence d'une nombreuse cavalerie, si nous sommes obligés de faire campagne.

Cependant le nouveau projet d'organisation militaire laisse la possibilité d'introduire des modifications dans la répartition de la cavalerie. Rien n'empêche de réunir sous un commandement unique les escadrons qui ne sont pas indispensables auprès des corps d'armée et de les mettre à la disposition du général en chef pour les employer dans la direction où l'exploration est plus particulièrement nécessaire (O. p. l. C. § 458)<sup>1</sup>. C'est en effet la meilleure manière d'obtenir des renseignements sur l'adversaire, car le service de la cavalerie, pour fournir des résultats utiles, doit être concentré dans le moins de mains possible. Vouloir en charger les différents corps d'armée c'est s'exposer à ne recevoir que des renseignements incomplets et en outre c'est disperser notre faible cavalerie sur tout le front de l'armée et nous mettre dans l'impossibilité d'agir en forces sur un point donné. (O. p. l. C., § 462.)

Examinons maintenant comment nous employerons notre cavalerie pendant une *occupation de frontières*.

<sup>1</sup> O. p. l. C. § 458 = Ordonnance pour la cavalerie § 458.

Dans une guerre future, il n'est pas probable que nous soyons, dès l'ouverture des hostilités, entraînés dans des complications exigeant la défense de notre territoire les armes à la main. Les belligérants n'auraient aucun intérêt à exécuter des mouvements excentriques qui les affaibliraient sur leur front et les exposeraient à y être battus, ce qui mettrait aussitôt un terme à tout mouvement tournant.

Cependant, dans la suite des opérations, les pérégrinations de la guerre peuvent forcer l'une ou l'autre des puissances voisines à passer par notre pays. Pour parer à toutes les éventualités, nous serons obligés, dès la déclaration de guerre, entre pays limitrophes de la Suisse, de mobiliser notre armée, de la concentrer dans une position centrale d'où elle puisse rapidement se porter sur le point menacé et de faire observer notre frontière par un corps composé de cavalerie, infanterie et artillerie. Ce sera à la première de ces armes qu'incombera tout d'abord la surveillance de la frontière. L'infanterie et l'artillerie seront, je suppose, concentrées par détachements plus ou moins forts sur des points d'où elles pourront agir d'après les rapports de la cavalerie; suivant le cas, une infanterie prêtera son concours à la cavalerie en occupant des défilés importants et à tenir dès le principe et servira de soutien à cette dernière.

Dans le cas qui nous occupe nous devons distinguer deux alternatives :

1<sup>o</sup> Voulons-nous empêcher à tout prix l'ennemi de pénétrer sur notre territoire par le point (la ligne) que nous occupons ?

Alors nous devons faire notre corps d'observation assez fort pour pouvoir combattre seul et résister jusqu'à ce qu'il soit secouru par le gros de l'armée; nous aurons donc à le composer des trois armes et à augmenter sa force de résistance par des fortifications passagères.

2<sup>o</sup> Avons-nous l'intention d'observer seulement la frontière, de nous renseigner sur les mouvements de l'ennemi et de retarder sa marche en avant pour donner à notre armée le temps d'attaquer son adversaire au moment où il débouchera des défilés qui couvrent presque partout notre frontière ?

Dans ce cas la cavalerie jouera le rôle principal pour autant que le terrain le lui permet; les autres armes lui serviront de soutien et viendront à son secours quand elle signa-

lera des mouvements inquiétants dans les environs de la frontière.

Examinons ces deux alternatives, étant entendu que nous ne supposons pas des opérations dans la haute montagne, car là le rôle de la cavalerie se réduit à fournir des estafettes et à faire quelques patrouilles sur les routes.

Nous ne pouvons agir comme je l'ai indiqué dans le premier cas que quand nous savons exactement où l'ennemi veut pénétrer sur notre territoire.

En 1871, par exemple, au moment où l'armée du général Bourbaki était refoulée sur la Suisse, il était possible à nos troupes de venir occuper les Verrières et de s'opposer ainsi à une violation de notre neutralité de la part des Français s'ils avaient eu l'intention de se frayer un passage par notre sol pour regagner la France.

Nous savons maintenant qu'ils n'avaient aucune intention aggressive envers nous, et que l'état dans lequel ils se trouvaient leur faisait envisager notre sol comme le terme de leurs misères et de leurs souffrances, mais alors au moment où se passaient ces événements il n'était pas possible à notre général de prévoir qu'il ferait respecter notre neutralité sans combattre ; aussi eut-il raison d'envoyer sur le point menacé toutes les troupes dont il pouvait disposer. Si des circonstances analogues devaient se présenter de nouveau, nous agirions de même, c'est-à-dire que nous couvririons avec toutes les troupes disponibles de ce côté là, la partie de la frontière par où pourrait entrer l'adversaire et leur donnerions l'ordre de tenir jusqu'à ce qu'elles soient soutenues par le gros de notre armée. Dans ce cas, la cavalerie agirait comme celle faisant partie d'un détachement qui a pris une position d'attente.

Pour mieux préciser la seconde alternative, faisons une supposition :

La guerre a éclaté entre la France et l'Allemagne ; une armée se réunit près de Belfort, une autre dans les environs de Mulhouse. Ces formations ne menacent pas directement notre pays, mais elles ont lieu assez près de notre frontière pour nous forcer à observer.

Sous prétexte que les Français peuvent avoir l'intention de pénétrer en Suisse par le canton de Vaud et de marcher sur Schaffhouse, que les Allemands sont capables de nourrir le même projet en sens inverse, nous n'établirons pas un sys-

tème de cordon commençant au lac de Constance, passant par Bâle et s'étendant jusqu'à Genève. De cette manière nous emploierions les trois quarts de notre armée à en protéger le dernier quart, nous aurions dispersé toutes nos troupes sur une longue ligne et ne serions pas capables d'apparaître en forces là où notre présence est nécessaire.

C'est en prenant avec notre armée une position qui lui permette de se porter dans toutes les directions d'où peut venir le danger, que nous arriverons à nous opposer à une invasion de notre pays.

Dans le cas qui nous occupe, nous ferons observer la frontière à peu près depuis Bâle jusqu'au sud de Porrentruy. La cavalerie y trouvera sa place plus particulièrement aux deux ailes, car là le terrain est plus propice à son emploi.

Le centre sera occupé par de l'infanterie, et la cavalerie que nous lui adjoindrons aura pour but de patrouiller en avant et d'établir la communication dans le sens de la largeur. L'artillerie sera placée sur les points plus particulièrement importants à tenir.

La ligne à observer est trop étendue pour qu'un seul chef puisse commander toutes les troupes qui s'y trouvent ; il faut la diviser en secteurs en tenant compte, pour le choix des chefs des secteurs, de l'arme qui est appelée à y jouer le rôle principal. Ainsi dans notre supposition je pense que nous aurions 3 secteurs ; ceux des ailes seraient commandés par des officiers de cavalerie, celui du centre par un officier d'infanterie.

Les troupes que nous y répartirons doivent être assez fortes pour pouvoir résister énergiquement à une attaque ou tout au moins retarder la marche en avant de l'ennemi ; donc dans les secteurs attribués plus particulièrement à la cavalerie, nous devons la faire soutenir par des détachements d'infanterie et d'artillerie.

Ainsi, dans l'éventualité d'une guerre entre deux puissances limitrophes de la Suisse, nous nous trouvons placés, à l'ouverture des hostilités, dans la seconde des éventualités que nous venons d'examiner. Ce sera seulement dans la suite de la campagne que des événements particuliers pourront nous faire voir d'une manière précise quel point est particulièrement menacé.

Etudiant toujours cette seconde éventualité, voyons comment nous organiserons la défense de nos secteurs.

La première chose à faire est d'expliquer clairement aux commandants des secteurs la tâche qui leur incombe et les intentions du général en chef. Ce sont des directions que nous leur donnerons et non des instructions détaillées ayant la prétention de prévoir toutes les éventualités possibles. En effet, plus l'officier qui reçoit une mission spéciale est éloigné du quartier général, mieux il doit être au courant des intentions de son chef pour pouvoir agir suivant les circonstances. Si dans nos rapports avec nos subordonnés nous croyons devoir tout prévoir pour eux, nous arriverons bientôt à leur enlever toute initiative.

Les instructions les plus détaillées ne s'appliquant généralement pas au cas présent, laissent celui qui les a reçues dans l'indécision de ce qu'il doit faire ; il est forcé de demander de nouvelles instructions pour agir, puisque nous l'avons habitué à ne pas bouger sans un ordre de nous ; enfin nos nouvelles instructions n'arrivant pas à temps, nous pouvons être sûr que le commandant du secteur ne prendra que des demi-mesures, qui ne seront d'aucune utilité pour nous-mêmes.

Tout autre sera la conduite du commandant du secteur si vous lui avez bien expliqué la situation générale, si vous lui avez fait parfaitement comprendre la tâche qu'il a à remplir et si enfin vous lui avez dit quelles sont vos intentions, pour autant qu'il vous est possible de le faire. Sans avoir le caractère inconstant, la situation changeant si promptement à la guerre, vous pouvez être obligé, pour parer à l'imprévu, de changer plus promptement encore de manière d'agir.

Vous ne lierez votre commandant de secteur par aucune stricte obligation, mais le sachant bien instruit vous aurez pleine confiance dans son coup d'œil, son initiative et sa camaraderie ; vous pouvez être sûr qu'il agira efficacement au moment du danger. Les chefs doivent avoir confiance dans leurs inférieurs, ne pas douter continuellement de leur capacité et trembler qu'ils ne soient pas à la hauteur de la situation. En outre, dans une armée de milices, plus encore peut-être que dans une armée permanente, il importe que les supérieurs connaissent parfaitement les capacités et le caractère de leurs subordonnés. Nos cours de répétition annuels et nos exercices tactiques nous permettent de juger de l'instruction de nos cadres, et les rapports que nous pouvons avoir avec eux dans la vie civile nous permettent de nous former

une opinion sur leur caractère et de savoir si nous avons affaire à des hommes dans lesquels nous pouvons avoir une confiance absolue. La manière de formuler nos directions dépendra de cette appréciation.

Tant que la guerre n'est pas déclarée, que nous ne pouvons pas, par conséquent, passer la frontière, nous devons organiser un service de renseignements au moyen d'espions. J'emploie ce mot sans y ajouter aucune signification déshonorante ; en effet, qu'y a-t-il d'infamant dans la conduite d'un brave citoyen du pays qui, au péril de sa vie, s'en va sur le territoire étranger voir ce qui s'y passe et, par les rapports qu'il fait, rend souvent les plus grands services à l'armée de sa patrie ? Malheureusement ils sont rares les honnêtes gens qui veulent bien accepter une pareille mission et l'on doit le plus souvent se servir de personnages n'inspirant aucune confiance. Même s'ils ne nous trahissent pas nous-mêmes leur manque absolu de connaissances militaires rend leurs informations très peu dignes de confiance.

Les meilleurs renseignements seront toujours fournis par des officiers expérimentés, envoyés en mission secrète, mais comme en temps de guerre l'on ne peut pas se séparer d'un grand nombre de ces officiers dont la présence est nécessaire auprès de l'armée, on ne s'en servira que pour des missions très importantes ; nous tâcherons de nous procurer pour les buts secondaires des hommes dont le caractère nous offre des garanties de confiance et nous n'aurons recours à d'autres qu'à défaut de toute autre ressource.

En outre, nous devons interroger les voyageurs qui passent la frontière ; souvent leur conversation peut fournir des renseignements importants.

Sans vouloir aucunement établir un schéma applicable à tous les cas, voici comment nous pouvons organiser le service dans les différents secteurs :

1<sup>o</sup> Les routes venant du pays voisin seront observées suivant leur importance par des postes fixes commandés soit par des officiers, soit par des sous officiers. Nous emploierons les sous-officiers seulement dans le cas où ces postes ne sont pas très éloignés, quand ils n'ont pas une tâche demandant de l'initiative, en un mot, quand ils sont, pour ainsi dire, sous le contrôle et la surveillance immédiats des chefs qui les ont dé-

tachés ; dans tous les autres cas nous nous servirons d'officiers pour cette mission.

Nous pouvons nous demander si ces postes fixes doivent être forts ou faibles. Cela dépendra des circonstances. Si le terrain à surveiller est ouvert, si aucun obstacle naturel ne s'oppose à la marche en avant de l'adversaire, ces postes peuvent être faibles, car leur seule mission est d'observer la frontière : 1 officier et 5 ou 6 dragons suffiront.

Si, par contre, le pays est très accidenté, si les routes d'accès passent par des défilés qu'il est important de tenir et qui ne peuvent pas facilement être tournés, alors faisons nos postes beaucoup plus forts, allons même jusqu'à l'effectif d'un peloton et au delà et choisissons une position d'où nous puissions défendre le défilé avec nos mousquetons. Si l'emplacement n'est pas favorable pour l'observation, le commandant du poste y laissera une partie de ses hommes comme repli, et se portera en avant avec quelques cavaliers pour observer.

Nous devons être très économes dans la répartition de nos forces et bien nous souvenir qu'il est de la plus haute importance d'avoir dans chaque secteur une réserve de cavalerie aussi forte que possible.

Si l'on vous donne un régiment de dragons à commander, ce n'est pas pour que vous le dispersiez aux quatre points cardinaux et que vous vous trouviez à la fin seul avec votre adjudant. Le nombre des routes qui traversent la frontière est en général assez restreint, de sorte qu'un régiment peut, avec quelques postes, observer une assez grande étendue de terrain. En outre, ces postes maintiendront la communication entre eux et enverront des patrouilles en avant s'ils ne sont pas à l'extrême frontière.

2<sup>o</sup> Le commandant du secteur fera partir quelques patrouilles d'exploration avec un itinéraire fixé d'avance, afin de mieux observer les parties du territoire qui ont la plus grande importance.

3<sup>o</sup> Le commandant du secteur placera sa réserve de cavalerie en un endroit d'où il puisse facilement se porter sur les points menacés. Il agira de même avec l'infanterie et l'artillerie, si on lui en a adjoint comme soutien et, par exception, il pourra en détacher une partie pour occuper d'avance un point particulièrement important.

Si, par contre, le terrain est très coupé, s'il est formé de vallées profondément encaissées et qui ne permettent pas de se mouvoir rapidement dans le sens de la largeur, nous ne pourrons pas conserver une réserve compacte ; suivant les circonstances nous la placerons aux points de réunion des vallées, ou bien, si cela n'est pas possible, nous en formerons plusieurs détachements qui occuperont les différents passages séparés par des obstacles peu praticables.

4<sup>o</sup> Le commandant du secteur prendra les mesures nécessaires pour détruire les ponts, tunnels, routes, etc., venant du côté de l'adversaire présumé, mais ne mettra à exécution ses préparatifs que d'après une instruction formelle du commandant de l'armée. Il pourra de sa propre initiative détruire des chemins de fer, barricader des ponts, défilés, etc., mais seulement d'une manière passagère et les dégâts doivent pouvoir être réparés en quelques heures.

5<sup>o</sup> Il fera rapport à des intervalles fixés d'avance au commandant de l'armée et en outre chaque fois qu'une circonstance imprévue l'y engagera ; pour cela il tâchera de se servir autant que possible des lignes télégraphiques. Il préviendra de même les chefs des secteurs voisins de tous les événements qu'il est nécessaire de leur faire savoir.

6<sup>o</sup> Enfin il aura sous ses ordres des détachements de landsturm et s'en servira suivant les ressources qu'ils peuvent fournir.

Nous pouvons nous demander s'il est préférable de nommer, pour les troupes qui occupent la frontière, un commandant spécial, duquel les chefs des secteurs recevront leurs ordres et auxquels ils enverront leurs rapports, ou bien s'il vaut mieux mettre ces derniers sous les ordres directs du commandant de l'armée. Je crois que dans le plus grand nombre de cas, la seconde manière d'agir sera la meilleure, car tant que les hostilités n'ont pas commencé, l'état-major de l'armée peut faire connaître ses intentions aux différents secteurs aussi facilement que l'officier auquel nous aurions confié le commandement de toutes les troupes qui se trouvent à la frontière. En outre, il afflue au quartier général une foule de nouvelles provenant de sources étrangères à l'armée, qui, corroborées avec celles fournies par les troupes avancées, éclairent bien des points qui paraissent obscurs au premier

abord. Puis une fois que les détachements d'avant-postes entrent en contact, il serait impossible à un seul officier de les diriger ; il ne pourrait que faire ressentir son action sur une partie restreinte de la longue ligne qu'il commande et serait tenté d'empêter sur les attributions de ses subordonnés. Même dans cette phase des opérations, le chef de l'armée recevra facilement le rapport des troupes engagées et il sera encore en état de leur faire parvenir quelques directions, car les dépêches suivront dans le sens de la profondeur la position de l'armée.

Il n'en serait pas de même pour l'officier qui aurait à diriger toutes les forces se trouvant à la frontière : les estafettes qu'il enverrait, de même que celles qu'on lui expédierait, devraient longer le front de la position menacée et il y aurait bien des chances pour que les communications ne se fissent que très incomplètement ou même pas du tout.

Ces premiers points éclaircis, il nous reste à examiner :

1<sup>o</sup> Quelle est la force en cavalerie dont nous pouvons probablement disposer pour garder la frontière.

2<sup>o</sup> Quels sont les principes que nous devons suivre une fois que nous entrions en contact avec l'ennemi.

Tant que l'armée se mobilise et se concentre, il nous sera possible de garder la frontière avec les 24 escadrons dont se compose la cavalerie attachée directement aux corps d'armée.

Par contre, les 12 compagnies de guides resteront auprès des divisions, car même si notre armée est éloignée de la frontière, elle doit avoir au moins quelques cavaliers auprès d'elle pour les employer suivant les circonstances.

*(A suivre.)*

---

## La guerre sino-japonaise<sup>1</sup>.

Nous avons interrompu la première partie de la guerre sino-japonaise au lendemain des deux batailles de Ping-Yang et du Ya-Lu. Ces deux combats ont été les seuls grands faits d'armes de ce que l'on peut appeler la campagne de Corée. Vaincus sur terre et sur mer, les Célestes n'ont pas tardé à évacuer

<sup>1</sup> Voir les livraisons d'août et octobre 1894 avec la carte qui les accompagne.